

L'ABF ...

- est un organisme de formation continue agréé
- dispense une formation professionnelle délivrant le titre d'auxiliaire de bibliothèque
- délivre un diplôme de niveau V homologué par la Commission nationale de la certification professionnelle

15
centres
de formation
en France
et Dom Tom



300
stagiaires
par an

200
formateurs
professionnels
des bibliothèques



COÛT DE LA FORMATION ?



1200 € qui comprend :

- la rémunération des enseignants
- les documents pédagogiques
- les frais de gestion
- l'adhésion à l'ABF

Le coût de la formation peut être pris en charge par une collectivité employeur ou un organisme financeur



COMMENT S'INSCRIRE ?

S'adresser directement au site de formation du groupe ABF de sa région :

www.abf.asso.fr/formation

**Formation
d'auxiliaire
de bibliothèque**

Illustration : Hjørning Central Library, Rosan Bosch



Association
des Bibliothécaires
de France

POURQUOI ?

Acquérir les connaissances et techniques de base du métier de bibliothécaire :



gestion et animation d'une bibliothèque

accueil et renseignement du public



connaissance et traitement des collections



Faciliter l'accès aux concours de catégorie C de la fonction publique

Constituer une première étape dans un parcours professionnel



POUR QUI ?

Toute personne travaillant régulièrement à raison d'un minimum de 10h par semaine en bibliothèque, à titre salarié ou bénévole, sans diplôme de la filière métiers du livre (bibliothèques territoriales, de l'État, bibliothèques associatives et des comités d'entreprise, bibliothèques d'hôpitaux, bibliothèques de prisons, bibliothèques scolaires et centres de documentation).

PAR QUI ?

La formation est mise en place par le groupe régional ABF en collaboration avec les collectivités territoriales ou le Centre national de la fonction publique territoriale, les associations et agences de coopération, les universités et les Directions régionales des affaires culturelles.

Le programme pédagogique et les examens sont validés au niveau national.

Pour en savoir plus :
www.abf.asso.fr/formation

QUAND ?

De septembre à juin sur une année scolaire, à raison d'une journée par semaine



- cours théoriques
- travaux pratiques
- visites professionnelles

- stage pratique de 35h dans une bibliothèque différente de celle où travaille le stagiaire



- examen final écrit et oral

Un travail personnel et régulier complète les cours : devoirs écrits évalués, rapport de stage ou de visites, liste bibliographique ...

Le contenu des enseignements est identique dans tous les sites de formation ABF et s'actualise régulièrement en fonction de l'évolution du métier.

L'ABF propose chaque année une VAE (validation des acquis de l'expérience) pour l'obtention du titre d'auxiliaire de bibliothèque.